



EN PRISE INDIRECTE



Toujours de plus en plus à votre disposition et pour répondre à vos questions, la CGT met en place un nouveau dispositif de communication

Nouveau

Retrouvez notre site internet sur le :
www.franche-comte.fnme-cgt.fr

Bureau cgt Besançon : 03 81 83 83 83
Bureau CGT Montbéliard : 03 81 90 62 81

IMPRIME PAR NOS SOINS
57 RUE BERSOT
25004 BESANCON CEDEX
DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Michel CHARPY PRIX : 0,50
issn : 0294-2852

AVRIL 2012
N°113

DEPOSE LE : 19/04/2012

EDITO



Patrick IVANCE

Jusqu'au bout de son mandat, le président des riches, l'hôte actuel de l'Elysée, met tout en œuvre pour casser le modèle social français bâti à partir du programme du Conseil National de la Résistance. Décidément le pouvoir encore en place n'en fini pas de porter ces mauvais coups au monde du travail.

Depuis 2007, les plus riches de notre pays qui se sont gavés des mesures qui leurs ont été accordées durant le dernier quinquennat peuvent être plus que satisfaits. En revanche les salariés, les retraités, les privés d'emploi, vont être durement frappés par les dernières mesures annoncées par le Président de la République.



Après la réforme des retraites de 2010 et les deux plans d'austérité de 2011, il aggrave la situation en voulant augmenter la TVA, l'impôt le plus inégalitaire, diminuant encore plus le pouvoir d'achat d'un grand nombre de salariés et retraités.

Retraites, emploi, pouvoir d'achat, droit du travail, protection sociale, services publics, la régression quelle qu'en soit la forme est partout de plus en plus insupportable.

Depuis 2007, le Président de la République avec son gouvernement ont mis en œuvre une colossale énergie pour faire voter de multiples textes impliquant, les uns plus que les autres, une régression sociale de grande ampleur.

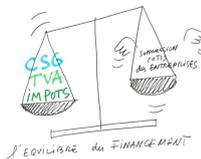
Tout laisse à penser qu'ils étaient chargés de mettre en musique une partition décidée par le Medef pour en finir avec ces droits sociaux, obstacle insupportable à une rentabilité financière maximum.

Ils veulent nous imposer la loi de la jungle, dans laquelle les plus fragiles seraient en permanence en danger.

A ce propos le nouveau traité européen élaboré à quelques uns en dehors de toute procédure et consultation démocratique, prévoit d'imposer un carcan budgétaire et économique aux peuples des pays déjà durement touchés par le chômage et la récession.

L'austérité s'imposerait à tous, encadrant toute négociation au niveau national, tout en réduisant les capacités d'interventions des organisations syndicales.

Loin d'améliorer la situation, ces politiques d'austérité mises en œuvre partout en Europe ne font que nourrir la crise et en aggravent les conséquences sociales.



Cette crise est essentiellement due à la recherche toujours plus grande de profits et de spéculation. Les agents actifs et retraités des I.E.G., qui ne sont en rien responsables de cette situation, ne doivent pas en payer les conséquences !

La population en France n'échappe pas à la pression des marchés financiers et du MEDEF, sitôt que ces derniers l'exigent, le gouvernement s'empresse d'imposer de la rigueur au monde du travail, aux salariés et aux retraités.

A la CGT nous pensons que nos pensions valent mieux que les milliards d'euros de cadeaux fiscaux offerts aux grandes fortunes, aux dividendes versés aux gros actionnaires du CAC40, aux retraites dorées des grands patrons.

Parce que c'est vital pour nous les retraités, parce que l'argent existe pour satisfaire les revendications, parce que c'est nécessaire



pour sortir de la crise, il est urgent d'améliorer la situation de tous les salariés et retraités.

En ce qui concerne les I.E.G., les retraités et pensionnés doivent bénéficier des fruits de la croissance et de la prospérité du secteur de l'énergie.

Ils ne doivent pas en être écartés du fait qu'ils se sont investis pendant trente cinq à quarante ans dans les entreprises, et qu'ils y sont toujours attachés dans le cadre de l'article 1 du Statut National.

C'est une des raisons qui les ont conduit à mener une action d'envergure nationale dans les premiers jours de février.

En Franche Comté ce sont près de 140 retraités qui se sont mobilisés, malgré les glaciales températures du moment, pour aller interpellier les directions de nos différentes entreprises.

Ils ont porté l'exigence d'être invités à la table des négociations lors de la prochaine C.P.B. sur la base de leur cahier revendicatif.

Mais pour faire aboutir cette exigence revendicative, il nous faut être beaucoup plus nombreux dans l'action.

Déjà de nouveaux rendez-vous d'actions revendicatives sont en perspectives, donnons-leur tout le poids nécessaire à leur efficacité, pour que tout un chacun puisse bénéficier d'une retraite agréable à vivre et en toute sérénité.

La syndicalisation dans la CGT en est une des composantes, et demeure un facteur déterminant pour gagner sur nos revendications.



Campagne double des anciens combattants d'Afrique du Nord..... Cinquante ans après et toujours rien !



Il y a cinquante ans, les accords d'Evian mettaient un terme à la guerre d'Algérie.

En 1999, soit trente sept ans après les événements, la nation française admettait la notion de guerre.

En 2012, et ceci malgré les promesses de SARKOZY, relayées avec zèle par le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants, Marc LAFFINEUR, des milliers d'anciens combattants de cette guerre ne se sont toujours pas vus octroyer les dispositions de majoration de pension relative à la campagne double.

Depuis l'annulation par le Conseil Constitutionnel fin 2011 de l'article de la loi de finances 2012 qui entrouvrait les portes d'une solution satisfaisante à court terme, aucune relance n'a été faite par le gouvernement et c'est pourquoi l'UCR et l'UFR viennent de s'adresser au Ministre pour une nouvelle rencontre avec la CGT.

Nous partageons la colère de ceux que l'on abuse, depuis plusieurs années, à coups de promesses et, en cette journée commémorative, nous ne devons pas laisser de place à de nouvelles spéculations électoralistes et nous entendons agir avec tous ceux qui réclament des mesures de justice à cet égard.

Nous exigeons la promulgation d'un texte réglementaire s'appliquant à tous les régimes de retraite qui permette à tous les anciens combattants de se voir octroyer le bénéfice de la campagne double, à compter de la date de reconnaissance de l'état de guerre en 1999, avec les effets rétroactifs sur les pensions.



Projet de mensualisation des pensions !!!



La Caisse Nationale de retraite des IEG (C.N.I.E.G.) et les Employeurs planchent actuellement sur un dossier ouvert par la loi sur la réforme des retraites en novembre 2010 : « la mensualisation des pensions » :

vendredi 9 novembre 2010 : « la mensualisation des pensions » :

Cette loi du 9 Novembre 2010 relative à la réforme des régimes de retraite a prévu un **dispositif optionnel** de paiement des pensions au mois pour les régimes qui versent les pensions au rythme trimestriel. « Cette option ne peut lui être refusée. Une fois exercée, l'option est irrévocable. L'assuré est informé de cette possibilité dans des conditions définies par décret. » La question de son application ne relève donc pas de la loi mais nécessite la promulgation d'un décret pour la mettre en place dans les caisses concernées.

La loi s'en tient donc à une simple option pour les pensionnés, c'est-à-dire à un choix individuel qui doit être proposé et mis en œuvre par leur régime de retraite. La mensualisation des pensions n'a jamais été une revendication portée au sein des IEG mais se veut une volonté des employeurs dans un but strictement économique et politique.

Tous les retraités affiliés au régime général de la Sécurité Sociale, via la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, sont actuellement mensualisés. C'est le cas également de certaines caisses comme celles des mineurs. Seuls les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO et d'autres régimes complémentaires, comme la CARCOM, règlent trimestriellement les pensions.

Dans les IEG, toutes les pensions sont réglées trimestriellement en début du premier mois de chaque trimestre « à terme à échoir ». Le versement des pensions se fait d'avance, soit en principe le 1^{er} jour ouvré et non férié du premier mois du trimestre concerné (1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre). En cas de décès, la pension déjà versée est acquise pour les ayants droits.

La mensualisation du salaire se fait à terme échue, une fois « le travail effectué » en fin de chaque mois concerné. La pension étant une prestation au regard d'années de cotisations, il est normal qu'elle soit versée en début de période couverte, soit en début de chaque trimestre.

Employeurs et Gouvernement, qui ont ouvert cette possibilité par la loi du 9/11/2010 et les gestionnaires des régimes de retraite, affirment en chœur que c'est pour le bien des pensionnés ! Ils projettent l'idée que la mensualisation permettrait aux pensionnés de mieux gérer leurs revenus et surtout aux petites pensions. Ces motifs moralisateurs sont inadmissibles et le vœu exprimé tout haut par la CNIÉG de basculer totalement le système en imposant la mensualité, contre le caractère optionnel de la loi, sont inacceptables. La mensualisation vise à l'alignement de tous les régimes sur le régime général et l'AGIRC. ARRCO qui vient de prendre la décision par voie d'accord (accord signé par la CFTD ; la CFTC et la CFE/CGC) de passer tous les affiliés à la mensualisation.

Les vraies motivations reposent en fait sur des aspects de gestion et plus particulièrement de gains de trésorerie pour les Employeurs certainement utiles à leurs « bricolages financiers ».

La C.G.T. a combattu la réforme des retraites et par conséquent les textes réglementaires qui en découlent et qui, une fois de plus, ne sont pas à l'avantage des actifs d'hier et des pensionnés de demain !

En effet, le mode actuel de paiement « en avance » des pensions octroie des avantages qui seraient réduits à néant avec la mensualisation, en voici le détail :

- **Le versement du trimestre dès la mise en inactivité, au premier jour, fait que nous disposons d'une avance permanente jusqu'au décès. Cette avance pour les petites pensions permet de faire face à une dépense inopinée sans avoir recours aux prêts prohibitifs du marché.**
- **Au moment du décès du titulaire, la pension versée est acquise aux ayants droits et dans beaucoup de cas dans les I.E.G aux veuves à faibles revenus.**

Ainsi la mensualisation ne peut être qu'optionnelle et au choix de l'agent qui le souhaite individuellement.

La CGT avec ses syndiqués sera vigilante à ce que soient maintenus les droits des pensionnés et notamment le maintien du paiement des pensions au trimestre à échoir.

Catherine ANGYAN

Action contre les dépassements d'honoraires

LA SANTE NE DOIT PAS ETRE RESERVEE AUX PLUS RICHES DE NOTRE SOCIETE !



Dans un contexte d'aggravation du renoncement aux soins lié au désengagement de l'assurance maladie, les organisations syndicales de salariés et la Mutualité Française expriment leur désaccord avec les textes réglementaires publiés aujourd'hui et appellent le gouvernement à engager une action résolue contre les dépassements d'honoraires

A l'heure où les dépassements d'honoraires médicaux représentent un coût de 2,5 milliards d'euros, soit un doublement en euros constants en 20 ans et où le renoncement aux soins concerne plus de 20% de nos concitoyens, le gouvernement a clairement fait le choix de légitimer la logique inflationniste des dépassements d'honoraires.

Les organisations syndicales de salariés, Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française dénoncent cette dégradation générale et continue de l'accès aux soins.

Le renforcement de l'option de coordination aujourd'hui décidé par le Gouvernement n'est pas une solution au problème de la multiplication des dépassements. Ce dispositif va à l'encontre du but recherché car il n'intéresse pas les spécialistes qui pratiquent les dépassements d'honoraires les plus importants, tandis qu'il constitue un effet d'aubaine pour les autres.

Par ailleurs, en obligeant les organismes complémentaires à prendre en charge les dépassements d'honoraires le gouvernement aggrave les inégalités d'accès aux soins et fragilise à nouveau notre système de santé :

- en renchérissant le montant des cotisations des complémentaires ;
- en pénalisant davantage les personnes n'en bénéficiant pas.

Il est donc nécessaire, dans ce contexte, de privilégier :

- un strict encadrement des dépassements d'honoraires comme première mesure d'urgence pour aller vers une réelle opposabilité des tarifs pratiqués par les professionnels de santé ;
- l'ouverture immédiate de négociations avec l'ensemble des acteurs concernés pour fixer une juste rémunération des actes médicaux, condition à cette opposabilité afin de répondre avant tout à l'intérêt des patients.

Devant l'accroissement des difficultés d'accès aux soins, les organisations syndicales de salariés, Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT, Force Ouvrière, FSU, UNSA et la Mutualité Française souhaitent agir pour la mise en œuvre de solutions conformes aux valeurs de solidarité et d'universalité de notre système de sécurité sociale et plus largement de protection sociale et appellent les candidats à la présidentielle à placer la santé et la sécurité sociale au cœur du débat public.

Contact presse : Christelle Cros- Tél : 01 40 43 63 26 – e-mail : ccros@mutualite.fr



Depuis quelques années, dans la recherche des économies, nos directions cherchent à supprimer le plus possible des sites et réduisent au maximum les surfaces allouer à nos activités.

L'échelonnement voulu de nos entreprises entre EDF et GDF Suez, et y compris à l'intérieur de nos structures amènent à chaque direction souhaite avoir leurs propres locaux.

Nous vous proposons de faire le point sur chaque site mais aussi vous indiquer les futures réorganisations prévues.

Luxeuil : L'ancien district de Luxeuil existe et héberge des techniciens clientèles dont l'activité couvre les petites interventions clients et l'astreinte gaz, et tableau de St Loup sur Semouze à Chalonvillars en passant par Lure. Surprenant nous direz-vous ? C'est effectivement surprenant. Pourquoi ? Le site de Lure est en charge de l'exploitation électricité pour le même territoire. Il n'héberge plus les TST qui eux ont été regroupés à Montbéliard. Nous vous aurons tout dit, une fois que vous saurez qu'il n'y a plus aucun accueil physique des usagers sur toute la Haute Saône.

Vesoul : Le site de Vesoul abrite l'exploitation, la clientèle et le bureau d'étude, toutes ces entités sont des services d'ERDF GRDF. EDF n'est plus présent sur Vesoul. La SICAE, la régie d'électricité voisine de l'ancienne subdivision est toujours là.

Comment en sommes nous arrivés là ? Des luttes conduites par le personnel au côté de la CGT ont été intense tant par la mobilisation régulière des collègues par leur intervention dans les conseils municipaux, de Lure, de Vesoul, de Luxeuil. Si cela peut sembler être un échec, il faut pourtant mesurer que nous sommes toujours présents, et c'est à mettre à l'actif de l'action du personnel. La sensibilisation de l'opinion a été effectuée sans pour autant trouver écho au point de faire inverser ces modifications conséquentes.

Territoire de Belfort : Delle est fermé. Le actuel de Belfort devait être vendu. Ce site n'a plus rien avoir avec une subdivision . L'agence travaux ou si vous préférez le bureau d'étude a été rapatrié à Belfort. Plus de la moitié des locaux sont vides. Demeure dans ces murs, la technique clientèle (les PI), l'exploitation Electricité et l'exploitation Gaz, et en accueil physique EDF. Là, également les collègues avec la CGT ont plusieurs fois investi les conseils municipaux et conseils généraux afin de défendre la nécessité de notre présence sur tout le territoire, pour tout à la fois garantir un accueil, mais aussi une capacité de maintien et de qualité de fourniture des deux énergies.

Montbéliard : Le site d'Audincourt est fermé depuis un an. Une boutique EDF (fournisseur) en compensation a été ouverte au Centre Ville à Montbéliard et un point multi services embryonnaire a tenté de venir à terme à Audincourt mais en vain.

Morez : Après la vente d'une partie de la surface à la Mairie, le site ne semble pas remis en cause aujourd'hui et ceci grâce à l'action de la CGT et du personnel présent.

St Claude : Le site est maintenu malgré la diminution des effectifs.

Arbois : Le site a été fermé et vendu à la commune.

Champagnole : Une partie de la surface immobilière a été vendue , mais l'activité est maintenue et on constate même un renforcement de celle-ci depuis quelques semaines.

Lons le Saunier : Le site est maintenu et les agents TST du site d'Orgelet, qui a été vendu, ont été transférés à Lons le Saunier.

Champvans RTE : L'ensemble du personnel du site a été transféré à Besançon.

Dole : Est programmé l'abandon du site de Clémenceau (ex subdivision), il ne reste plus que trois agents à l'accueil physique d'EDF dont la CGT n'accepte pas la fermeture. Tous les autres agents sont regroupés sur le site de Dole Zone Portuaire.

Gray : Du fait de la baisse des effectifs, une partie du bâtiment a été vendu mais on constate une évolution favorable ainsi qu'un renforcement sur le site avec l'arrivée de quatre nouveaux agents lié à la signature de l'accord astreinte.

Planoise : L'accueil est ouvert deux jours par semaine mais la direction d'EDF à la volonté de fermé le site. Pour l'instant, la peur d'une action de la CGT les a fait reculer.

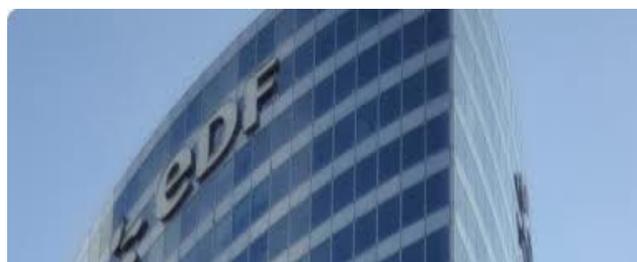
Palente fort Benoit : Une partie de l'immobilier a été vendue pour la réalisation du TRAM (ancien district de palente + garage). Les locaux de la CMCAS à Tarragnoz et le garage vont être vendu, les agents de la CMCAS ont été transféré à Palente Fort Benoit.

Bersot : Dans un premier temps, la direction voulait quitter le centre ville. Grâce à l'intervention de la CGT, la direction a reculé et une réhabilitation complète des locaux va être effectuée.

Tilleroies : un nouveau site va être créé en face des abattoirs pour l'ensemble des agents gaziers de Besançon (exploitation, collectivités locales, commerciaux, etc.). Le site de Tilleroies sera maintenu pour tout le personnel d'ERDF et donc le personnel gazier. Il est également envisagé de transférer les agents TST de Palente sur le site des Tilleroies.

Pontarlier : la subdivision a été vendue, donc tous les services ont été regroupés au district.

Morteau : Abandon des locaux et vente future du site. Les agents ont été transférés sur le site du Russey, nouvellement créé, ainsi que les agents de l'ancien district de Maîche.



Avec tout cela, il est normal que vous ne parveniez pas à suivre, il en est de même pour les agents actifs.

Ce qui est le plus inquiétant, se sont les usagers qui ont beaucoup de mal à comprendre nos réorganisations.

Bien que les directions nous ont toujours affirmé que toutes les réorganisations allaient dans le sens du service au « client », que chacun se rappelle les craintes de la CGT et malheureusement le résultat aujourd'hui.

Christophe LIME

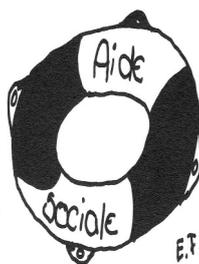
Pascal TOZZI



Elections de CMCAS, la CGT regrette qu'elles soient reportées !

Les élections de CMCAS prévues le 24 mai sont reportées au deuxième semestre 2012, probablement à la mi-novembre. Ce report imposé par la direction et les pouvoirs publics est la conséquence de la dénonciation du protocole pré-électoral par toutes les autres organisations syndicales : les raisons invoquées sont diverses mais pas des plus claires. De ce fait, un décret doit être publié pour prolonger le mandat des administrateurs jusqu'au prochain scrutin.

Commission Solidarité aide social



Depuis la mise en place de la CSM pour les actifs et CSM R pour les retraités, la MUTIEG, les remboursements sur les dépenses de santé se sont considérablement améliorés entraînant la diminution des demandes d'aide sur les restes à charge qui parvenaient à la commission Prévention Action Santé Solidarité. Si la CGT est satisfaite de ce constat, elle déplore une recrudescence des prêts et des aides pour des personnes tombées dans la précarité, mais pas toujours à cause d'un accident de la vie comme un divorce ou un décès. La situation des plus anciens retraités ou celles des veuves pensionnées est connue et la CGT demande depuis toujours la revalorisation de ces

petites pensions, mais aujourd'hui une nouvelle population est touchée : les nouveaux embauchés.



Une débauche de jeunes

De mémoire d'agent actif, jamais on aura vu tant d'embauches dans les services, notamment sur certain site comme Gray. Il y aura en fin d'année plus de nouveaux que d'anciens. Cette arrivée massive d'embauche (la quarantaine pour certains, mais il y a quand même beaucoup jeunes), doit être prise en compte. La CGT a décidé de se déployer en redynamisant la commission jeunes agents qui sera chargé de la mise en

œuvre projets en direction de cette population.

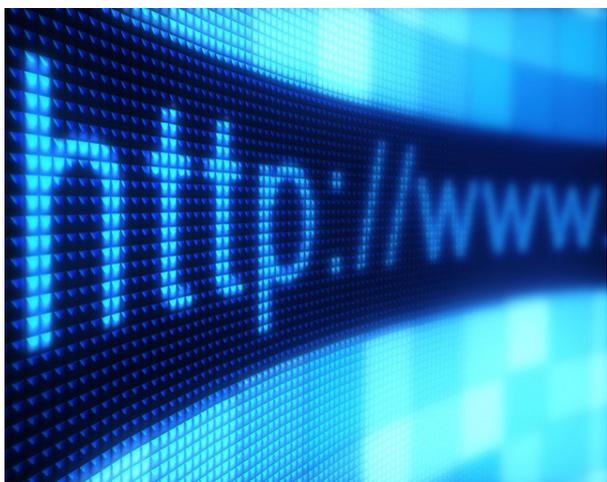
Le nouveau Guide la Protection sociale est arrivé

L'analyse de la consultation, faite lors des assises des pensionnés, montre que 42 % des pensionnés ne connaissent pas les aides sociales proposées par la CMCAS. Nous vous invitons à consulter le nouveau guide sur le site ccas.fr ou de demander le guide papier auprès de votre antenne CMCAS.

Delphine Cardot
Alain Gillon

03 81 90 61 31
03 81 21 19 41

à Montbéliard
pour Besançon



Depuis toujours la CGT a pour optique de garantir à chacun un services de proximité et de vous communiquer les informations, dans la mesure du possible, de manière instantanée.

L'époque dans laquelle nous vivons, nous amène au modernisme sans pour autant nous faire oublier les fondamentaux auxquels nous tenons et sommes attachés.

Afin de répondre au maximum aux attentes de l'ensemble du personnel actif et inactif des IEG en matière d'informations, votre CGT a décidé de mettre en ligne pour vous un site web sur lequel vous pourrez retrouver tous les évènements en matières de compte rendu, actualités, photos, vos élus locaux de proximités, l'agenda, etc.

Afin de prendre connaissance de notre site, vous pouvez dès à présent vous connecter sur le :

www.franche-comte.fnme-cgt.fr

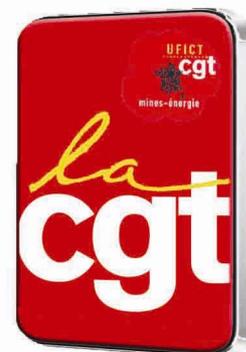
Je souhaite rejoindre la CGT :

**BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT AVEC LES SYNDICATS CGT
DE BESANCON AU 03.81.83.83.83 OU MONTBELIARD AU 03.81.90.62.81**

NOM : Prénom :

Adresse :

- Je souhaite adhérer à la section C.G.T, des Agents en Inactivité d'E.D.F. - G.D.F.
- Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T, afin de débattre.



***Pour aller
encore plus loin,
j'adhère à la
CGT !***





La protection sociale est issue du Conseil National de la Résistance. A ce titre, elle constitue un volet à part entière de l'activité syndicale. Dans ce cadre, la politique de santé de la CGT a conduit la CCAS à mettre en place la CSMR avec MUTIEG. **Et nous avons fait le choix politique d'utiliser le 1% pour participer au financement de cette Couverture Supplémentaire Maladie.**

Pour autant, ce choix ne nous exonère pas de continuer à revendiquer une cotisation paritaire des employeurs de la branche des IEG y compris pour les retraités.

Dans le même temps, les excédents de la CAMIEG s'élèveront à 330 millions d'euros fin 2012.

L'Assemblée des Présidents de CMCAS du 15 mars 2012 a voté à l'unanimité (CGT, CFDT, FO) une motion envers les directions afin d'autoriser la CAMIEG à utiliser les excédents pour le renforcement de la solidarité avec les inactifs et pour l'amélioration des prestations servies dans le

régime complémentaire d'un minima de 20 millions d'euros (avant toute évolution des cotisations).

Les Ministères de Tutelle ont entendu et validé notre exigence d'utiliser les excédents pour améliorer les prestations servies à tous les bénéficiaires, mais les employeurs ne veulent rien lâcher.

Ce sont bien les dirigeants des entreprises des IEG positionnés dans une stricte attitude idéologique qui refusent que les excédents du régime de sécurité sociale des agents des Industries Electriques et Gazières bénéficient aux retraités.

Ils révèlent leur intention de finaliser l'exclusion des retraités du périmètre des Etablissements.

Ils n'ont toujours pas accepté le maintien d'un régime spécial de sécurité sociale : la CAMIEG qui permet aux actifs et aux retraités de bénéficier d'une couverture sociale identique.

Les employeurs se figent sur leur position et exigent une diminution de la cotisation des actifs, qui aurait surtout pour effet de diminuer encore leur propre contribution, et une augmentation de la cotisation des retraités pour équilibrer la partie du régime qui leur est dédiée (dans laquelle ils ne cotisent plus depuis 2005 en économisant 50 Millions d'euros par an). C'est inacceptable !

Ensemble, continuons à exiger que les excédents du régime, reviennent à l'ensemble des bénéficiaires actifs et retraités, comme s'y étaient engagés les tutelles et les employeurs lors de la création de la CAMIEG en 2007 et comme le prévoient les règles solidaires de la sécurité sociale.

L'amélioration des prestations servies par la CAMIEG, nous permettra de diminuer d'autant la participation du 1% dans le financement de la CSMR.

Pour ce faire, nous devons continuer à militer, combattre et revendiquer ensemble pour obtenir gain de cause.

Le comité d'histoire syndicale et sociale des syndicats des IEG DE Franche-comté..... Où en sommes nous ?

Notre équipe de reporters sur les chemins de notre mémoire collective avance dans ses recherches. Depuis le mois de janvier deux rencontres, l'une à Arinthod dans le Jura avec nos « ouvriers de la lumière » ; quel moment ! Beaucoup de fraternité et d'échanges nous ont permis de poser les jalons de notre travail. L'autre, à Montbéliard, pour lancer l'opération de collectage sur le Nord Franche-Comté.

Ceux d'Arinthod, pour évoquer les réformes de structures, les luttes liées à la période des « 42 dimanches travaillés par an » sans oublier la mise en œuvre de l'équipe lourde. La projection du film « Ouvrier de la lumière » a réveillé les souvenirs. Pour eux la piste de recherche est ; la cartographie des structures, salaire et pouvoir d'achat, réformes de structures et acquis des luttes (actions syndicales de 1952 à 1968).

Ceux de Franche Comté Nord planchent sur l'usine à gaz de Belfort, le dépôt des statuts, les archives du regretté Paul DURIN militant à Belfort, l'usine à gaz de Montbéliard. Quant à Gray, le fond de l'exposition relative à l'usine hydraulique sur la Saône et d'autres photos retrouvées, les choses prennent de l'allure.



DE QUOI AVONS NOUS BESOIN ?

- D'un contact sur Ronchamp pour évoquer le secteur de la mine.
- D'un contact avec « Ceux » de Vesoul.
- Cartes syndicales des différentes périodes depuis 1946.
- La liste des militants avec leurs responsabilités tant au syndicat que dans les activités sociales.
- Des tracts et coupures de journaux.
- Des Souvenirs par écrits des événements, à vos stylos !!!
- Des photographies....

COTE ORGANISATION...

Nous poursuivons notre collectage jusqu'à fin juin. En juin une nouvelle rencontre de deux jours est prévue dans le Jura, pour filmer les « Anciens » qui étaient les acteurs du film « ouvrier de la lumière » en 1960.

Des camarades de Montbéliard, Belfort et de Besançon ont accepté de faire des interviews. De juillet à septembre conception et réalisation d'une exposition pour l'assemblée générale d'octobre.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre pour apporter votre aide.

Contacts : Alain PHILIPPE 03 81 44 32 71 où par messagerie cangyan@orange.fr